

Le **Service de la Politique criminelle** accorde une importance toute particulière à une bonne collaboration avec les différents partenaires tant au sein qu'au dehors des autorités fédérales, régionales et communautaires. Le lien de coopération qui a pris forme entre plusieurs autorités et ONG en vue de lutter contre la prostitution des enfants est sans précédent.

Dès lors que la politique criminelle recouvre *l'ensemble des mesures, à caractère pénal ou non, tendant à assurer la protection de la société contre la criminalité, à aménager le sort des délinquants et à garantir les droits des victimes*, le Service de la Politique criminelle estime qu'il s'impose de veiller au renforcement de ce lien de coopération. La création d'une société sûre et juste, plus particulièrement pour les enfants, est un problème complexe qui concerne tout un chacun.

Cela fait des années que la Belgique joue un rôle de pionnier dans l'approche de la traite des êtres humains. Les lois de 1995 relatives à la traite des êtres humains et à la pornographie infantile ainsi qu'aux abus sexuels commis sur des enfants visaient une approche efficace du phénomène. La loi du 28 novembre 2000 relative à la protection pénale des mineurs a complété cet arsenal législatif, en vue d'une meilleure protection pour les mineurs victimes de la prostitution, sans distinction d'âge.

Le 10 août 2005, la loi relative à la traite des êtres humains a été modifiée en vue de renforcer la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. L'exploitation (sexuelle) de mineurs est considérée depuis comme une circonstance aggravante.

Il importe de disposer d'un bon arsenal législatif ainsi que d'une politique de recherche et de poursuite appropriée. Le Service de la Politique criminelle a évalué les lois de 1995 et formulé des recommandations au ministre de la Justice afin d'améliorer encore la lutte contre ces formes d'infractions.

Le Service de la Politique criminelle est un partenaire important pour différentes autorités et ONG dans la recherche de solutions visant à protéger les enfants dans la société. Mieux vaut prévenir que guérir. Aussi le Service est-il convaincu que des campagnes telles que « Stop prostitution infantile » sont nécessaires. C'est pourquoi il les soutient résolument.